



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 13579

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le fait qu'au niveau de la cour d'appel de Metz, les délais mis pour rembourser les sommes consignées sont anormalement longs. Il arrive fréquemment que plus d'un an après qu'une décision de justice soit devenue définitive, les personnes concernées n'aient pas obtenu leur remboursement. Elle souhaiterait donc qu'elle lui indique les raisons de ce dysfonctionnement et les moyens qu'elle envisage de prendre pour y remédier.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux fait connaître à l'honorable parlementaire qu'elle envisage, afin de réduire les délais de remboursement des sommes consignées par les justiciables, de créer des régies d'avances et de recettes dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle et d'étendre ainsi la réforme de 1983 mise en place dans les autres départements. Cette réforme a en effet pour objectif d'accélérer les opérations financières et comptables des juridictions en supprimant leur transit par la direction générale des impôts. Une étude est en cours pour mesurer les impacts juridiques et financiers de cette mesure.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13579

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 avril 1998, page 2331

Réponse publiée le : 17 août 1998, page 4623